

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4488

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Avenue de Verdun - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4488**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Meyzieu

objet : **Avenue de Verdun - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le dossier qui est présenté au Conseil a pour objet l'octroi d'une aide financière, par la Communauté urbaine de Lyon, aux propriétaires riverains de l'avenue de Verdun à Meyzieu pour la réalisation d'un assainissement collectif de cette voie privée.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de l'aide apportée, par la Communauté urbaine, à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées (délibération n° 2013-382 du Conseil du 28 mars 2013).

Depuis plusieurs années, les colotis recherchent des solutions techniques et financières pour accéder au réseau public d'assainissement.

La solution technique retenue par l'association des riverains de l'avenue de Verdun à Meyzieu, telle qu'elle est proposée aujourd'hui, a été validée par la direction de l'eau de la Communauté urbaine. Elle consiste en :

- la construction d'un réseau de 228 mètres d'égout de diamètre 250 millimètres sous la voie privée,
- la construction de 13 branchements à l'égout,
- la réalisation des ouvrages annexes nécessaires.

Le montant des travaux est estimé, selon le devis de la société Martos TP retenue par l'association pour la réalisation des travaux, à 39 873,09 € TTC.

Sur la base des délibérations communautaires ci-dessus, le montant de l'aide plafond (Sp) s'établit comme suit :

$$Sp = 39\,873,09 \text{ €} \times 0,50 = 19\,936,55 \text{ €}.$$

L'aide calculée (Sn) pour le nombre de branchements réalisés, soit 13 branchements sur la base du taux voté par branchement de 2 500 € par délibération n° 2013-382 du Conseil du 28 mars 2013, s'élève à :

$$Sn = 2\,500 \times 13 = 32\,500 \text{ €}.$$

Sn étant supérieure à Sp, l'aide financière allouée sera égale à 19 936,55 €.

En conséquence, l'association Les petites balmes à Meyzieu ayant satisfait aux conditions énumérées à l'article 3 du projet de convention, et compte tenu de l'avis favorable de monsieur le maire de Meyzieu, le projet de convention élaboré sur ces bases avec l'association est soumis au Conseil.

L'article 5-4 de la convention prévoit la remise, à la Communauté urbaine, des ouvrages construits dans le cadre de la convention à compter du versement de la subvention.

En conséquence, il convient de prévoir les mouvements comptables permettant de tracer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine communautaire, soit les écritures suivantes au budget annexe de l'assainissement :

- une recette de 19 936,55 € au compte 2764,
- une dépense de 35 650,26 € au compte 21532, correspondant à la valeur hors taxes des ouvrages intégrés,
- une recette de 15 713,71 € au compte 1021, correspondant à la différence entre l'aide versée et la valeur de l'ouvrage intégré ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une aide financière d'un montant de 19 336,55 € à l'association Les petites balmes à Meyzieu pour les travaux de construction d'un réseau d'assainissement de la voie privée avenue de Verdun à Meyzieu,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Les petites balmes à Meyzieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette aide financière et les conventions de servitude nécessaires.

2° - Autorise monsieur le Président à signer la convention.

3° - Prononce le classement du réseau construit par l'association dans le patrimoine communautaire après achèvement et réception des travaux.

4° - La dépense et les recettes correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P19 - assainissement, individualisée sur l'opération globalisée n° 2P19O1845 pour un montant de :

- 7 196 000 € HT en dépenses,
- 600 000 € en recettes.

5° - Le montant à payer à l'association, soit 19 936,55 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 2764.

6° - Les mouvements comptables pour l'intégration du réseau seront imputés en dépenses pour ordre à hauteur de 35 650,26 €, inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 21532 de la section d'investissement.

7° - Les mouvements comptables pour l'intégration du réseau seront imputés en recettes pour ordre à hauteur de 19 936,55 €, inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - comptes 2764 et 15 713,71 € sur le compte 1021 de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.